



Paris, le 23 novembre 2023

Compte rendu des rencontres de la FSU Ile-de-France avec le Vice-président de la région Ile-de-France en charge des lycées et le Recteur de la région académique

Des délégations de la FSU Ile-de-France ont été reçues coup sur coup par le Vice-président de la région Ile-de-France en charge des lycées puis par le Recteur de la région académique (et recteur de Paris). Nos délégations étaient composées de camarades de nos syndicats de l'enseignement professionnel (SNUEP-FSU), de l'enseignement agricole public (SNETAP-FSU), de l'enseignement secondaire (SNES-FSU) et de Pôle emploi (SNU Pôle emploi-FSU), représentant.es les trois académies franciliennes et l'enseignement agricole public.

L'objet principal de ces deux audiences était la refonte de la carte des formations professionnelles en Ile-de-France dans le cadre de la réforme structurelle de l'enseignement professionnel public qui prévoit notamment les fermetures des filières dites « non insérantes », en particulier les filières tertiaires et cela dans un délai de trois ans !

Dans notre intervention liminaire, nous avons balayé **cinq** questions d'ensemble :

1) Les annonces publiques - notamment du président de la République - sont de l'ordre de 15% de filières en trois ans impactées. Ce qui, à l'échelle de l'Ile-de-France, est énorme : avec ses 288 Sections d'Enseignement Professionnel (SEP), cela pourrait représenter, en volume l'équivalent d'une quarantaine de SEP ? Par ailleurs nous ne savons pas s'il s'agit de 15% des filières ou de 15% des places...

Est-ce que l'objectif de 15% est partagé par la Région Ile-de-France et la région académique??

2) Qui décident de déterminer les filières « non insérantes », sur quels critères, comment les décisions seront prises en termes de fermetures de ces filières et comment les organisations syndicales y seront associées... ?

3) Comment sont analysées les conséquences très lourdes que ces fermetures auront pour :

- Les personnels : combien de personnels cela va impacter, de contractuels notamment et quels sont les éventuels besoins de reconversion... ?

- Les élèves : leurs choix d'orientation sont souvent compliqués (représentations des élèves/proximité du lycée) Quelle est l'analyse à ce stade ?

- Les plateaux techniques : très chers et c'est souvent long à mettre en place.

4) Quelles sont les formations professionnelles qui vont ouvrir en remplacement de ces filières alors que les effectifs augmentent en Ile-de-France et que près de 2000 élèves restent sans affectation à la rentrée !! Par ailleurs comment cela va s'articuler par rapport aux attentes du Contrat de plan région sur les formations professionnelles (CPRDFOP et qui mise sur les filières Sanitaires et sociales et le Tourisme), et le plan France avenir 2030 qui s'oriente lui vers des filières dites innovantes (Nucléaire, mobilités, aéronautique notamment)... ???

5) Qu'est-ce qui est prévu comme type d'ouvertures : Bac Pro ? Mentions complémentaires ? Développement des formations en apprentissage ? Autres ??

Réponses :

La réponse de la région a été assez simple : Il s'agit d'une commande de l'État et pour l'instant rien de concret n'a été entrepris donc la région n'en sait guère plus que nous. En revanche, ils étaient tout à fait disposés à maintenir le dialogue avec la FSU à ce sujet.

Pour le Recteur de la région académique la problématique est, pour l'instant, autre : la commande est de modifier 6% de l'offre de formations professionnelles par an sur 3 ans mais sa région académique se trouve face à une double difficulté : 1800 élèves dans la région n'ont pas d'affectation à la rentrée (en clair, pour l'instant il ne peut pas fermer alors qu'il n'arrive pas à affecter tous.les élèves...). Par ailleurs ce qui est non insérant dans certaines régions ne l'est pas forcément en région parisienne au regard du volume d'emploi et des besoins de notre région.

La région académique va donc se lancer dans un triple travail d'expertise : les besoins en formations professionnelles en région parisienne / la question de l'orientation / l'impact en termes de ressources humaines. Ce travail d'expertise va se mettre en place en début d'année 2024. Les conséquences en termes d'évolution de l'offre des formations professionnelles ne seront effectives que pour la rentrée 2025.

La seule évolution significative pour la rentrée 2024 concernera des « colorations », orientation des référentiels de formation vers des besoins professionnels locaux, (= attentes d'entreprises pour certaines formations : l'exemple pris a été celui d'Enedis qui pourrait définir ses attentes pour le bac pro des métiers de l'électricité (MELEC)

La délégation de la FSU Ile-de-France

FSU ILE-DE-FRANCE - 78 RUE DU FAUBOURG SAINT-DENIS 75010 PARIS

Tel : 07 68 16 37 83

Mail : fsu.iledefrance@fsu.fr

